

Dans un second article sur le même sujet le *Morning-Advertiser* s'exprime ainsi :

« On ne pouvait faire une insulte plus audacieuse et plus folle tant à la Reine qu'au peuple d'Angleterre. Il reste à savoir toutefois si le Parlement se soumettra bénévolement à cet outrage et nous vouera ainsi à la haine et au mépris de toute l'Europe protestante. Rien, au reste, ne serait plus facile, si les lois de *præmunire* sont insuffisantes, que d'attacher une haute pénalité à l'acte de reconnaître une dignité épiscopale quelconque créée par l'autorité papale. Si, toutefois, la législation courbait platement la tête sous une telle ignominie, nous sommes persuadés que le peuple et ses guides spirituels, de quelque secte protestante qu'ils soient, ne sauraient s'y soumettre. Nous n'avons jamais, quant à nous, été hostiles au libre exercice de la religion catholique romaine ; loin de là, nous avons fait tous nos efforts pour que les catholiques jouissent de la plénitude de leurs droits autant que les sujets anglais, et maintenant même nous ne voudrions pas les combattre ; mais si cette fraction de nos compatriotes veut faire la loi au pays, nous sommes certains d'avance que la mesure inqualifiable prise par la cour de Rome suscitera contre eux une hostilité contre laquelle ils ne pourront lutter. Nous sommes vraiment fâchés qu'une résolution si folle ait été prise, car elle tend à reveiller parmi nous l'esprit de discorde religieuse que nous pensions éteint à jamais, croyant que tous les hommes étaient libres d'adorer leur créateur suivant leur conscience. En présence des faits qui se passent, nous ne saurions nous abuser plus longtemps ; on a cherché à faire naître un mouvement politique qui porte avec lui toutes les semences des fureurs et des violences religieuses.

Voici quelques-uns des extraits les plus saillants des articles des journaux de Londres :

Le *Standard* du 20 octobre dit : que ce n'est pas à l'Évêque de Londres (quin'y peut rien), mais au chef temporel de l'Église, que l'Adresse du clergé anglican de Westminster aurait dû être envoyée. Il ajoute qu'il faudrait aussi une pétition de tout la nation demandant à la Reine de faire exécuter les lois contre l'usurpation papale ou de recommander au Parlement de remettre en vigueur d'anciennes lois pour la protection de ses sujets et de ses États contre les insultes des papes.

Le *Morning Post*, qui publie lettres du révérend M. Oakeley, n'en dit pas moins :

« La citation par le Pape d'un archevêque de Westminster et d'une douzaine d'autres sièges épiscopaux est une véritable usurpation des droits et de la prérogative de la Couronne ; car je ne saurais croire que l'assentiment de Sa Majesté à une telle mesure ait été demandé et obtenu. Les officiers de la Couronne auront à voir si le Cardinal Wiseman et les autres prélats romains, s'ils acceptent les titres et juridictions qui leur ont été offerts, n'encourent pas les pénalités du *præmunire* (pénalité consacrée par nos anciens statuts des règnes d'Edouard III et de Richard II, et qui sont par conséquent antérieures à la Réforme). Je suis persuadé que cette question sera certainement soulevée par plusieurs membres du Parlement. »

Le *Globe* s'exprime ainsi :

« Au moment où un prêtre italien morcelle les États de la reine Victoria et les distribue entre les suffragants d'un cardinal espagnol, une grande popularité sera acquise au gouvernement qui se montrera décidé à braver toute agression de la cour de Rome et étendra son bras protecteur sur la religion protestante. Nous regrettons sincèrement une querelle qui aura pour résultat une injuste réaction contre les catholiques anglais. Mais nous nous réjouissons de la folie des assaillants en jetant les yeux sur le pays et en tournant nos regards vers le ministre (Palmerston), qui est l'antagoniste si formidable du despotisme européen.

Le *Morning-Post* dit :

« Même aux époques les plus reculées de l'histoire de notre pays, nous voyons l'arrogance papale échouer dans ses empiétements, car ici on a toujours estimé trop haut la liberté humaine pour la laisser fouler au pied d'un prêtre étranger. Et ce serait aujourd'hui que, par une sorte de perversion de la raison semblable à la folie, Pie IX, impuissant à régir ses États, voudrait nous asservir. Le malheureux ne voit-il pas que, à l'exemple du mythique Phaéton, il demande à diriger le char qui causera sa perte ? »

Le *Times* s'élève contre l'insatiable ambition du Pape. Admettre ses prétentions, dit ce journal, ce serait dénationaliser le corps diplomatique romain, italianiser cette partie du peuple anglais, et renoncer, avec une inconcevable servilité, aux

principes qui sont un droit originel des anglais, le tout en faveur d'un despotisme étranger.

La décision du Pape, ajoute cette feuille, est une intervention audacieuse et révolutionnaire dans des droits bien antérieurs à la réformation, et c'est une sorte de dictature qui voudrait assumer sur les esprits et sur les consciences de nos compatriotes, qui sont le sacrifice de leur liberté au pied d'un autel étranger et sur l'ordre d'un prêtre étranger. Il est évident que dans tout ce qui se passe il y a une attaque hostile et flagrante contre nos institutions de la part des mêmes hommes qui ont supprimé la prière pour la Reine dans les chapelles romaines du district de Londres ! Il y a violation morale d'allégeance vis-à-vis de la Couronne et de l'Angleterre !

Toutes ces déclamations prouvent une seule chose, c'est que les protestants anglais sont dans l'ignorance la plus absolue sur le caractère de la mesure prise par le Saint-Siège. Ils ne comprennent pas ce qu'on leur explique et semblent incapables d'y donner la moindre attention. C'est pourquoi nous attendrons quelques jours encore avant de raisonner avec eux. On ne saurait en ce moment leur reprocher leurs divagations, car ils ne savent ce qu'ils disent. — (*Univers*.)

Nous accusons réception d'un exemplaire du portrait lithographié de MESSIRE BAILLARGEON, ex-curé de cette paroisse ; nous en remercions qui de droit. Ce portrait dont l'original est dû au pinceau de notre habile artiste, M. A. Plamondon, est d'une ressemblance frappante ; il reproduit d'une manière aussi heureuse que fidèle les traits vénérables de celui qui pendant dix-neuf ans a été le pasteur de cette paroisse. Nous sommes persuadé que les catholiques de cette cité ne manqueront pas de se procurer cette lithographie qui est à vendre à la librairie de MM. Brousseau, en face du presbytère. Prix 2/6.

— Des lettres reçues de Rome hier, annoncent que la santé de Messire Baillargeon s'améliore de jour en jour. Messire Sax est arrivé dans la capitale du monde chrétien, le 16 octobre au soir. MM. Baillargeon et Sax vont passer l'hiver à Rome.

— On a commencé hier, l'opération de faire traverser de la citadelle à la Pointe Levy, les fils de la compagnie Télégraphique de l'Amérique du Nord Britannique.

LE NOUVEAU GREFFIER.—Le bruit court et des journaux l'ont déjà répété, que J. U. Beaudry, écrivain, avocat de cette cité, sera nommé greffier de la cour d'appel à la place de M. Barthe. M. Beaudry occuperait en même temps la place de rapporteur de la cour créée par un acte de la dernière session. M. Beaudry est un homme distingué dans sa profession et tout-à-fait bien qualifié pour ces deux places. Il est certain que sa nomination causerait chez ses confrères du barreau autant de satisfaction que celle de son prédécesseur (sous l'exministère) avait causé de dégoût et de murmure ; ce qui n'est pas peu dire.

(*Minerve*.)

COUR CRIMINELLE.—La session de cette cour s'est terminée le 19. Le juge en chef Sir J. Stuart a prononcé les sentences suivantes :—

John Tierney, vol de grand chemin ; 5 ans de pénitencier.

Samuel Hugh (soldat du 19^e régiment.) Déchar-